

LA VIE ECONOMIQUE

- [La croissance aura bien été décevante en 2016](#)
- [Le nombre de chômeurs repartira à la hausse en 2017, selon l'Unedic](#)
- [Ce que gagnent les travailleurs indépendants en 2017](#)
- [Emploi : les jeunes diplômés voient l'avenir en rose... en France !](#)
- [Pour être satisfaits de leur travail, les jeunes veulent être mieux payés](#)
- [Assurance chômage : le nouveau projet du patronat met déjà la CGT en colère](#)
- [En plus du CDI et du CDD, la CPME veut un "contrat de collaboration"](#)
- [Le marché automobile fait marche arrière avec une baisse de 2,9 % des immatriculations neuves en février](#)
- [Le nombre de Français surendettés en baisse de plus de 10 %](#)
- [Pôle emploi : une offre d'emploi Internet sur deux serait "illégal" selon la CGT](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La France reste un pays toujours attractif pour les essais cliniques, malgré une mauvaise réputation](#)
- [Le sport sur ordonnance c'est désormais possible](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Sanofi condamné pour recours abusif au travail intérimaire](#)
- [PSA acquiert Opel/Vauxhall, la filiale de General Motors pour 1,3 milliard d'euros](#)
- [Le ministère de la Défense offre une grosse commande à Airbus Helicopters](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [En 2017, la RATP vise 3 100 embauches et davantage de femmes](#)
- [Seine-et-Marne. Serris : 1 000 emplois créés grâce à l'extension du centre commercial Val d'Europe](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [Les opticiens interpellent les candidats à la présidentielle](#)
- [Retraite, moralisation, terrorisme : ces nouvelles mesures dévoilées par Macron](#)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

- [Institut Montaigne : Dernière chance pour le paritarisme de gestion](#)

DERNIERE MINUTE

- [Les républicains font le pari d'un rassemblement derrière François Fillon](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La croissance aura bien été décevante en 2016

Le 28/02/17, l'**Insee** a publié les chiffres de la croissance française pour 2016 : elle a atteint 1,1 % sur l'année (contre 1,2 % en 2015), après avoir été de 0,4 % au quatrième trimestre. A l'automne, le gouvernement avait parié sur une croissance de 1,4 % (après une première estimation à 1,5 %). Les dépenses de **consommation des ménages** ont connu une augmentation (+ 1,8 %, après + 1,5 % en 2015) ; ceci « *notamment [grâce aux] achats en biens d'équipement du logement au premier semestre* ». **L'investissement**, surtout celui des entreprises, a été en hausse (+ 4 %, contre + 2,7 % en 2015). Celui des administrations publiques a reculé, mais moins fortement (- 0,6 %, contre - 3,9 % en 2015). **Les exportations** ont légèrement progressé (+ 1,1 %, contre + 6 % en 2015). **Les importations** ont aussi ralenti, mais nettement moins que les exportations (+ 3,7 %, contre + 6,4 % en 2015). Le poids du solde extérieur a, par conséquent, été plus lourd sur la croissance de l'Hexagone en 2016 (- 0,8 point) qu'en 2015 (- 0,3 point). **La production** a été meilleure qu'en 2015 (+ 1,4 %, contre + 1,3 % en 2015). La construction a été particulièrement en pointe, tandis que la production agricole chutait (- 5,7 %, contre - 2,2 % en 2015). La raison d'après l'**Insee** : « *Des conditions climatiques défavorables* ». **Les prévisions de l'Insee** pour les deux premiers trimestres 2017 : + 0,4 %.

[https://www.challenges.fr/economie/la-croissance-aura-bien-ete-decevante-en-2016_457237#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170228](https://www.challenges.fr/economie/la-croissance-aura-bien-ete-decevante-en-2016_457237#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170228)

(Source : www.challenges.fr du 28/02/2017, avec AFP)

● Le nombre de chômeurs repartira à la hausse en 2017, selon l'Unedic

D'après des chiffres rendus publics par l'**Unedic** le 28/02/17, le nombre de demandeurs d'emplois devrait repartir à la hausse en 2017 (+ 47 000, contre - 107 000 en 2016). Si la tendance n'est pas bonne, ces prévisions sont toutefois moins pessimistes que celles avancées par l'organisme en septembre (+ 79 000 chômeurs en 2017). **L'Expansion** : « *Et, sous l'effet notamment du reflux de l'année dernière, le déficit du régime serait ramené de 4,2 milliards d'euros estimés en 2016 à 3,6 milliards d'euros en 2017, portant la dette cumulée à 33,6 milliards en fin d'année* ». **L'Unedic** : « *[Cette évolution s'inscrirait dans le sillage de celle du taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) mesuré par l'Insee : celui-ci, qui s'élevait à 9,7 % fin 2016, continuerait à baisser au premier semestre 2017, mais] remonterait légèrement dans la deuxième partie de l'année, avec une stabilisation autour de 9,8 % fin 2017* ». A l'origine de ces prévisions, celles du **Consensus des économistes**, qui a estimé la croissance française pour 2017 à 1,3 % pour l'année (contre 1,2 % en septembre. De son côté, le gouvernement attend une croissance de 1,5 %). **Les causes de la remontée du chômage** : moins de créations d'emplois privés (135 000 en 2017, contre 218 000 en 2016). **Les prévisions de l'Unedic pour 2018** : une nouvelle progression du nombre de demandeurs d'emplois (+ 38 000) et un déficit qui remonterait légèrement à 3,9 milliards d'euros, portant la dette du régime à 37,5 milliards d'euros.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-nombre-de-chomeurs-repartira-a-la-hausse-en-2017-selon-l-unedic_1884354.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 28/02/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Ce que gagnent les travailleurs indépendants en 2017

Le profil du travailleur indépendant a considérablement changé depuis 1970. A cette époque, il y avait 20,8 % d'emplois non-salariés (contre 10,6 % en 2014). La chute a été conséquente, même si la tendance est à la remontée (+ 500 000 travailleurs indépendants depuis 2003). La disparition de nombre d'emplois non-salariés depuis les années 1970 a été due à l'essor de la grande distribution et à la disparition des petites exploitations agricoles. En 2000, le nombre de travailleurs indépendants était de 2,2 millions, il est aujourd'hui de 2,8 millions. Les causes de cette remontée : les auto-entrepreneurs et les plateformes collaboratives. Un rapport du **Haut Conseil pour le financement de la protection sociale** (HCFIPS) a dressé un portrait robot du travailleur indépendant en 2017 : c'est d'abord un homme (66 %), âgé de 46 ans et diplômé. Son domaine d'activité : les services. Il exerce sous forme sociétaire (à 45 %, hors auto-entrepreneurs et agriculteurs). **Sa rémunération** :

38 280 euros par an (une fois sur dix, cette rémunération est nulle ou négative). Question retraite : il la prend généralement quelques mois après un salarié ; son montant (1 170 euros) est légèrement inférieur à celui de la pension d'un salarié (1 280 euros). **Les auto-entrepreneurs** ont pris de l'importance depuis la création du statut en 2009 : ils sont un million en France. Or, leurs revenus (5 280 euros par an pour les auto-entrepreneurs actifs) entraînent une chute du revenu moyen des travailleurs indépendants (- 15 % en euros constants). Si on les exclut du calcul, le revenu moyen du travailleur indépendant français a progressé de 1,3 %. **Le succès de l'auto-entrepreneuriat** : il est dû principalement la crise économique qui a amené les actifs à créer leur propre emploi. **Le Figaro** : « *Le travail indépendant est une thématique phare de l'élection présidentielle qui s'impose dans le débat, autour de la question du revenu universel. À ce sujet, les candidats s'entendent sur un point : il faut réformer la protection sociale des indépendants* ». En ce qui concerne **l'économie collaborative**, les divergences se développent : François Fillon ou Emmanuel Macron souhaitent sécuriser le statut des travailleurs indépendants afin de développer encore davantage ce secteur, Benoît Hamon entend requalifier ces travailleurs en salariés.

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2017/02/28/09005-20170228ARTFIG00127-ce-que-gagnent-les-travailleurs-independants-en-2017.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 28/02/2017, Quentin Périnel)

● **Emploi : les jeunes diplômés voient l'avenir en rose... en France !**

Le 27/02/17 a été publié le baromètre **Deloitte/OpinionWay**. **Sujet : les jeunes diplômés et la France**. Cette dernière est de nouveau plébiscitée par des jeunes de moins en moins tentés par l'étranger. Ainsi ils sont 84 % à voir leur avenir dans l'Hexagone (contre 27 % qui le voyaient à l'étranger en 2014). **Sami Rahal**, associé et DRH de Deloitte : « *L'un des éléments saillants cette année est l'amélioration de l'attractivité de la France* ». Ce regain d'intérêt, d'où vient-il ? D'une conjoncture plus favorable qui fait que les perspectives d'embauche pour les jeunes sont meilleures. 2016 a connu 204 000 recrutements (un bon score) ; or l'Apec (association pour l'emploi des cadres) prévoit jusqu'à 225 000 embauches de cadres en 2017 – un niveau équivalent à celui d'avant la crise de 2007. **L'Apec**, dans son rapport rendu public le 21/02/17 : « *Les débutants ayant moins d'un an d'expérience seraient encore mieux lotis que l'an dernier avec davantage d'opportunités d'embauches (+ 8 %)* ». Le 16/02/17, les chiffres de **l'Insee** ont montré une baisse sensible du chômage des jeunes (- 1,7 %, même si au total ce dernier « caracole » à 23,3 %). Et, toujours d'après les estimations de l'Insee, « *l'économie française créerait désormais suffisamment d'emplois (191 700) pour absorber le flux de nouveaux arrivants sur le marché du travail (estimé à 126 000)* ». Les jeunes qui profitent plus de la progression du taux d'emploi : ceux qui ont au moins le baccalauréat (77 % en 2016, contre 51 % en 2014, + 25 points en deux ans). **M. Rahal** : « *Le marché de l'emploi confirme son embellie même si deux discriminants demeurent : le diplôme, avec seulement 66 % des titulaires du Bac qui sont en emploi contre 88 % des diplômés de grandes écoles, et la situation géographique. Il y a un écart de 10 points entre la Province et Paris en faveur de cette dernière* ». Le temps passé pour décrocher un emploi baisse (deux mois en moyenne, contre trois mois en 2015) ; idem pour les CV à envoyer (en moyenne 21 aujourd'hui, contre 29 en 2015). Enfin, le moral des jeunes est meilleur : 59 % sont confiants, contre 49 % il y a deux ans. La situation internationale n'est pas étrangère à ce recentrage vers l'Hexagone. Par exemple, l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis (1^{ère} destination pour les jeunes diplômés français) inquiète ; le Brexit (le Royaume-Uni étant la troisième destination choisie par les jeunes diplômés français) produit le même effet. **Géraldine Segond**, associée et DRH adjointe de Deloitte, remarque que les jeunes ont pris conscience que « *l'herbe n'est pas plus verte ailleurs* ». **Challenges** : « *La qualité de vie, les avantages sociaux comme le comité d'entreprise ou encore l'ambiance de travail pèsent également dans la balance avant de se décider à partir* ».

[Retour au sommaire](#)

→ **Méthodologie** : Le baromètre « Humeur des jeunes diplômés » a été réalisé auprès de 1.002 personnes, représentatif des jeunes ayant achevé leurs études, titulaires d'un

diplôme de niveau Bac à Bac +5 depuis moins de 3 ans et en poste ou en recherche d'emploi dans le secteur privé. Les interviews ont été réalisées en ligne du 5 au 26 janvier 2017.

[https://www.challenges.fr/emploi/marche-de-l-emploi/emploi-les-jeunes-diplomes-voient-l-avenir-en-rose-en-france_457149#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170228](https://www.challenges.fr/emploi/marche-de-l-emploi/emploi-les-jeunes-diplomes-voient-l-avenir-en-rose-en-france_457149#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170228)

(Source : www.challenges.fr du 28/02/2017, Laure-Emmanuelle Husson)

● Pour être satisfaits de leur travail, les jeunes veulent être mieux payés

La plateforme d'offres d'emplois **Monster** et l'Institut **YouGov** ont publié une étude sur ce qu'attendent les jeunes du monde du travail. Pour cela, ils ont sondé 1 300 jeunes salariés âgés entre 18 et 36 ans, travaillant en Allemagne, en Hollande, en Angleterre et en France. la première des demandes qui ressort : « être mieux payé » (60 %). Puis ils désirent un « meilleur équilibre travail-vie privée » (29 %), des « horaires de travail flexibles » (26 %). Les réponses dépendent évidemment des pays. **Détail.** La confiance dans leur capacité à trouver un nouvel emploi : **01)-** Les jeunes Allemands (72 %) ; **02)-** les Anglais (67 %) ; **03)-** les Français (64 %) ; **04)-** les Néerlandais (58 %). Ceux qui envient les conditions d'entrée de leurs parents dans le monde du travail : **01)-** les Français (60 %) ; **02)-** les Allemands (33 %) ; **03)-** Les Néerlandais (27 %). Ceux qui sont prêts à travailler à leur compte, en début de carrière : **01)-** les Français (46 %) ; **02)-** les Allemands (31 %) ; **03)-** les Anglais (30 %). Néanmoins, sur le long terme, c'est un futur dans une entreprise qui les intéresse tous. « Où vous voyez-vous dans dix ans ? » : 32 % veulent « évoluer dans l'entreprise pour plus de responsabilités et un meilleur salaire ». Le classement des entreprises qui les attirent : **01)-** Une entreprise internationale (17 %) ; **02)-** Une entreprise nationale (12 %) ; **03)-** Une start-up (3 %). Les jeunes Français occupent la première place en ce qui concerne ceux prêts à faire des concessions à l'embauche : **01)-** Accepter un « salaire moins élevé que mes attentes » (26 %) ; **02)-** Accepter des « opportunités d'avancement plus limitées que ce que j'espérais » (17 %) ; **03)-** Accepter un poste « loin de mon lieu de prédilection » (17 %). Les méthodes pour trouver du travail : faire appel **01)-** à leurs collègues, anciens ou actuels ; **02)-** à leur conjoint ; **03)-** aux consultants en recrutement ; **04)-** à leurs meilleurs amis. **Le numérique** : 43 % des jeunes Français sont désireux de renforcer leurs compétences informatiques à travers des formations et ils sont quatre sur dix à vouloir renforcer leurs compétences digitales (graphiques, logiciels de statistiques...). 69 % des sondés, tous âges et pays confondus, sont persuadés qu'un recruteur peut éliminer un candidat en fonction de ce qu'il a vu sur les réseaux sociaux (photos, commentaires...) ; 52 % d'entre eux déclare être attentif à sa e-réputation et à ce qu'il poste sur Internet. **L'expatriation** : toutes nationalités confondues, les jeunes ne sont pas vraiment attirés par un travail à l'étranger : 38 % ne le désirent pas ; et s'ils sont prêts à le faire, c'est s'ils ne trouvent pas de travail dans leur pays (24 %). **Le Figaro** : « 34 % se disent intéressés par un emploi à l'étranger, tandis que 13 % des 18-36 ans se sont déjà expatriés. L'appartenance à l'Union européenne a un "impact positif" sur leur vie professionnelle selon 38 % des jeunes Français. Un taux qui grimpe à 53 % chez les jeunes Britanniques, interrogés un mois seulement avant le Brexit ».

http://etudiant.lefigaro.fr/article/pour-etre-satisfaits-de-leur-travail-les-jeunes-veulent-etre-mieux-payes_bbf118f6-ff2e-11e6-b6c0-5a8d9094e767/

(Source : <http://etudiant.lefigaro.fr> du 02/03/2017, Jean-Marc de Jaeger)

[Retour au sommaire](#)

● Assurance chômage : le nouveau projet du patronat met déjà la CGT en colère

Le 28/02/17, le patronat a remis ses propositions concernant les négociations sur l'Unedic aux organisations syndicales. Deux de ces propositions ont provoqué l'ire de la CGT : l'« incitation » à modérer les contrats très courts et la réduction de la durée d'indemnisation des plus de 50 ans. **Le Medef** considère qu'il faut élaborer un « indicateur » pour « caractériser les situations sectorielles de recours aux contrats de travail » de moins d'un mois. : « Les organisations d'employeurs et de salariés [...] qui s'écarteront à la hausse de l'indicateur moyen (tous secteurs confondus) seront incitées à ouvrir des négociations en vue de déterminer les raisons du recours aux contrats très courts [...] et de mettre en place les incitations pertinentes, qu'elles soient d'ordre juridique ou économique, permettant de

modérer l'utilisation des contrats très courts au sein des dits secteurs lorsque cela est possible ». **Denis Gravouil, CGT** : « [Ce texte acte que le Medef compte] renvoyer à la Saint-Glinglin la question des contrats courts ». Quant à la réduction de la durée d'indemnisation des plus de 50 ans (à deux ans au lieu de trois avec, selon le Medef, une compensation « par de la formation professionnelle »), **la CGT** estime que c'est une forme « d'agression contre les droits des chômeurs ». Pour la centrale syndicale, il y a là une base de discussion « violente ». Prochaine réunion : le 07/03/17.

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/assurance-chomage-le-nouveau-projet-du-patronat-met-deja-la-cgt-en-colere_1884212.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 28/02/2017, Tiphaine Thuillier)

● En plus du CDI et du CDD, la CPME veut un "contrat de collaboration"

Le 01/03/17, **la CGPME** a présenté ses 89 propositions aux différents candidats à l'élection présidentielle dans un livre blanc. **Parmi ces propositions** : l'allègement du code du Travail, la sécurisation des modalités de ruptures du contrat de travail. Et puis la création d'un contrat de travail hybride, le « **contrat de collaboration** ». **Le Monde** : « [Il s'agirait d'un contrat] intermédiaire entre le salariat et travail indépendant, qui assurerait à l'employé une protection sociale tout en exonérant l'entreprise des obligations classiques du droit du travail (formation, sécurité, licenciement) ». L'objectif pour l'employeur : « se prémunir du risque de requalification en contrat de travail ». La CGPME critique également le compte de prévention de la pénibilité, accusant le législateur de « prendre des mesures inapplicables dans les PME ». L'organisation patronale demande donc l'instauration d'un « correspondant PME » dans chaque ministère et « d'un test PME qui permettrait au bout de cinq ans de vérifier le bien-fondé et l'efficacité d'une mesure » auprès des acteurs économiques de taille modeste.

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/en-plus-du-cdi-et-du-cdd-la-cpme-veut-un-contrat-de-collaboration_1884228.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> 28/02/2017, Marianne Rey)

● Le marché automobile fait marche arrière avec une baisse de 2,9 % des immatriculations neuves en février

Le 01/03/17, le comité des constructeurs français d'automobile (CCFA) a publié les chiffres du marché hexagonal de l'automobile pour le mois de février 2017 : il est reculé (- 2,9 % par rapport à 2016). Explication : cette année février compte moins de jours ouvrés (20 jours, contre 21 jours en 2016). On note toutefois que les segments utilitaires légers (+ 4,2 %) et véhicules industriels (+ 1,3 %) sont en progression. En tête dans toutes les catégories les groupes PSA (58 951 immatriculations, 29,48 %), Renault-Dacia (52 818 immatriculations, 26,42 %) et Volkswagen, y compris Audi, Seat, Skoda, Porsche (21 859 immatriculations, 10,93 %). L'alliance Renault-Nissan atteint 60 488 immatriculations (30,26 %). Si l'on compte les seuls véhicules particuliers neufs, le classement reste identique : PSA (47 903 immatriculations, 28,73 %), Renault-Dacia (41 548 immatriculations, 24,92 %), Volkswagen (20 385 immatriculations, 12,23 %). L'alliance Renault-Nissan enregistre 48 542 immatriculations (29,11 %).

<http://www.usinenouvelle.com/article/le-marche-automobile-fait-marche-arriere-avec-une-baisse-de-2-9-des-immatriculations-neuves-en-fevrier.N508789#xtor=EPR-169&email=eric.tessier@urssaf.fr>

(Source : www.usinenouvelle.com du 01/03/2017, Cédric Soares)

[Retour au sommaire](#)

● Le nombre de Français surendettés en baisse de plus de 10 %

Une enquête de la **Banque de France** (BdF) montre qu'en 2016, 194.194 personnes ont déposé un dossier de surendettement ; c'est une baisse de 10,6 % sur un an. La dette moyenne des Français surendettés est de 42 000 euros. **Stéphane Tourte**, directeur des particuliers à la BdF : « [Une baisse [...] tendancielle depuis] trois ans ». On note un repli des crédits à la consommation (dont les taux sont généralement plus élevés que les autres) ; ils ne représentent plus que 39,3 % des dettes des personnes surendettées (contre 58,2 % en 2011, soit une baisse de près de 20 % sur cinq ans). La BdF explique que la baisse générale des taux d'intérêt facilite le remboursement des crédits. De plus, la législation, « plus

protectrice en matière de crédits depuis la crise de 2008 », jouerait un effet positif sur ce recul. Par contre, avec + 38 % en cinq ans, les arriérés de paiements (logement, énergie, transports) sont en passe de devenir le poste de dettes le plus important. La cause : l'augmentation des prix de l'énergie. Les crédits renouvelables : ils sont en baisse, passant de 34,6 % en 2011 dans l'endettement des ménages à 21,3 % en 2016. L'immobilier : sa part dans l'endettement global s'élève à 35,3 % en 2016 (contre 22,6 % en 2011). L'endettement moyen par dossier se chiffre à 107.987 euros (+ 12.735 euros en cinq ans). Le profil type de la personne surendettée : à 66,1 % c'est une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve) ; à 53,9 % n'ayant personne à charge. Par classe d'âges : **01**- Les 45-54 ans (26,8 %) ; **02**- Les 35-44 ans (26,1 %). Les locataires sont largement majoritaires (76,3 %, contre 11,4 % de propriétaires). L'enquête a été réalisée sur la base des données extraites des dossiers déposés auprès des commissions de surendettement de 2011 à 2016.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/02/28/20002-20170228ARTFIG00184-le-nombre-de-francais-surendettes-en-baisse-de-plus-de-10.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 28/02/2017, Elodie Tymen)

● **Pôle emploi : une offre d'emploi Internet sur deux serait "illégale" selon la CGT**

Le **CGT** a déclaré qu'une offre d'emploi sur deux diffusée sur le site Internet de Pôle Emploi serait « *illégale* ». La direction de Pôle Emploi se défend. **La CGT** : « *Sur les 1 298 offres répertoriées le 17 février 2017 par 15 enquêteurs formés, 653 sont identifiées comme illégales* ». Les enquêteurs sont des demandeurs d'emploi « *encadrés par des conseillers de Pôle emploi* » ; ils ont passé au crible les offres à Créteil, Lyon, Marseille et Rennes. **Denis Gravouil**, membre de la commission exécutive de la CGT : « *De l'offre qui propose un commerce pour 880 000 euros à celle qui propose un CDI se révélant n'être qu'un CDD de quelques jours, en passant par le coup de pub de l'agence d'emploi, il y a pléthore d'exemples tout aussi révoltants les uns que les autres* ». **La direction de Pôle Emploi** : « *Il peut y avoir des difficultés sur les 600 000 offres en moyenne agrégées chaque jour, mais une analyse sémantique met les conseillers en alerte sur tout motif d'illégalité, et les offres sont alors bloquées. [La direction] conteste formellement les chiffres de la CGT, largement surévalués* ». Avant d'ajouter que des dispositifs préventifs de « *mise en alerte* » ont été mis en place pour éviter ces difficultés. **Pôle Emploi** : « *[En 2016, près de 159 000 annonces mises en alerte n'ont pas été publiées] grâce à nos outils d'analyse, et dans 87 % des cas le recruteur a modifié son texte, dans 12 % l'offre a été rejetée. [En outre, il faut distinguer] les offres frauduleuses des offres dites illégales, terme qui regroupe des éléments très différents. Une offre de reprise d'entreprise n'a par exemple rien d'illégal, c'est une opportunité d'insertion* ». **La CGT** a demandé « *le retour à un contrôle d'offres d'emploi effectués par des agents formés* », avec la création de « *300 emplois* ».

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/recrutement/pole-emploi-une-offre-d-emploi-internet-sur-deux-serait-illegale-selon-la-cgt_1884948.html

→ **Sur ce sujet**, vous pouvez consulter le numéro 248 du Crible : « *Plus de 11 000 fausses offres détectées en 2016 sur le site de Pôle emploi* ». Ou directement l'article du Figaro en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2017/02/08/09005-20170208ARTFIG00009-plus-de-11000-fausses-offres-detectees-en2016-sur-le-site-de-pole-emploi.php>

(Sources : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 02/03/2017, avec AFP, www.lefigaro.fr du 08/02/2017, Elodie Tymen)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **La France reste un pays toujours attractif pour les essais cliniques, malgré une mauvaise réputation**

Le syndicat des entreprises du médicament (Leem) vient de publier sa huitième enquête sur « *l'attractivité de la France pour la recherche clinique internationale* ». L'enquête a été menée du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 (« *soit avant l'affaire Biotrial* », précise **l'Usine Nouvelle**). 30 entreprises, représentant 62 % du marché français, ont répondu. Il en ressort une baisse des études menées dans l'Hexagone (- 4 % entre 2014 et 2016), et une

hausse des patients ayant participé à ces études (+ 14 %). **Le Leem** : « [Cette baisse reste] un signal d'alerte montrant la baisse de l'attractivité de la France ». Un problème, la perception de la France par les acteurs de la recherche clinique. **Le Leem** : « Il réside toutefois un décalage dans la perception de la France par les acteurs de la recherche clinique. En effet, les prescripteurs auraient une plus mauvaise perception de la France que ce qu'elle n'est en réalité. Par exemple, au niveau de la vitesse de recrutement la perception de la France est très basse, alors même qu'en réalité elle est plutôt élevée (elle est même au-dessus des moyennes mondiale et européenne) ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/la-france-reste-un-pays-toujours-attractif-pour-les-essais-cliniques-malgre-une-mauvaise-reputation.N508204>

(Source : www.usinenouvelle.com du 01/03/2017, Léna Corot)

● **Le sport sur ordonnance c'est désormais possible**

Depuis le 01/03/17, les généralistes peuvent prescrire des activités sportives à leurs patients souffrant d'une affection de longue durée. Une mesure qui s'inscrit dans le cadre de la loi santé de janvier 2016, et qui s'adresse aux 10 ou 11 millions de Français atteints de diabète (type 1 et 2), de mucoviscidose, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, victimes d'AVC. Le but : Permettre aux patients « d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière afin de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liées à l'affection de longue durée ». Il s'agit là d'une procédure très encadrée. Des ordonnances-types devront être remplies par les médecins. Les activités prescrites seront prises en charge par des ergothérapeutes, des kinésithérapeutes, des éducateurs sportifs [...] qui devront en retour « transmettre périodiquement un compte-rendu sur le déroulement de l'activité physique adaptée au médecin prescripteur ». Quel financement pour les patients ? Les séances ne seront pas remboursées par la Sécurité sociale. **Valérie Fourneyron**, initiatrice de la mesure alors qu'elle était ministre des Sports : « [L'activité physique adaptée] ne peut pas être prise en charge car ce n'est pas un acte coté. C'est difficile de dire : une leçon de tennis adapté vaut une consultation à vingt-trois euros ». **Cnewsmatin** : « Les patients concernés devront ainsi vérifier auprès de leur mairie et de leur mutuelle si tout ou partie des frais de l'activité sportive pourront être pris en charge ».

http://www.cnewsmatin.fr/france/2017-03-01/le-sport-sur-ordonnance-cest-desormais-possible-749949?elst_newsletter=20170301-13_749949

(Source : www.cnewsmatin.fr du 01/03/2017)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **Sanofi condamné pour recours abusif au travail intérimaire**

Le 01/03/17, **Sanofi** a été condamné par le tribunal correctionnel de Créteil pour recours abusif au travail intérimaire sur son site de Maisons-Alfort. **Maître Bettina Ferreira** du cabinet JDS, avocate de la CGT : « Le recours aux contrats de mission résulte d'un fort taux d'absentéisme [des salariés]. [...] Aujourd'hui, il y a huit contrats précaires pour dix CDI ». Avant de décrire un système où les intérimaires étaient formés avant la prise de poste par d'autres intérimaires. **Me Ferreira** : « [Cette formation est] un élément matériel de l'infraction : On peut former des gens qu'on va recruter, mais pas comme intérimaires. [...] Sanofi savait qu'il violait la loi. [...] On a besoin de chair humaine pour étiqueter et mettre dans des boîtes. Le recours à des contrats intérimaires alors que l'activité pérenne y faisait obstacle constitue une infraction ». **Le jugement** : Sanofi a été condamné à 366 amendes de 300 euros chacune, 3 000 pour recours abusif aux contrats de mission, un euro de dommages et intérêts, 1 500 euros au titre de l'article L 475-1 du code de procédure pénale à chacun des trois syndicats de la CGT ayant porté plainte et la publication du jugement. **Me Ferreira** : « Nous sommes bien évidemment satisfaits de cette décision. Il y avait un parti pris de poursuivre Sanofi sur un terrain pénal car un groupe de cette envergure doit avoir une politique d'emploi responsable ». A l'heure où est écrit cet article, **Sanofi** n'avait pas fait de commentaire.

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/sanofi-condamne-pour-recours-abusif-au-travail-interimaire_1884337.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 01/03/2017, Claire Padych)

● PSA acquiert Opel/Vauxhall, la filiale de General Motors pour 1,3 milliard d'euros

Le 06/03/17, **PSA** a racheté Opel/Vauxhall, filiale européenne de General Motors (GM). Montant du contrat : 1,3 milliard d'euros. Sera reprise également, pour 900 millions d'euros, et avec l'aide de BNP Paribas, la filiale financière de GM Europe. Les syndicats sont inquiets, Opel/Vauxhall étant en déficit chronique (257 millions de dollars de perte en 2016), même si, dans un communiqué commun, ils se sont déclarés favorables à l'acquisition par le groupe automobile français de la filiale européenne de General Motors. **Challenges** : « *En France, où PSA est lié jusqu'en 2019 par un accord de compétitivité, les syndicats signataires de l'accord voient dans le projet "une opportunité à saisir". Force ouvrière, la CFE-CGT, la CFDT, la CFTC et le SIA-GSEA attendent cependant des réponses lors du CCE consacré à Opel qui devrait se tenir prochainement* ». De son côté, **Carlos Tavares**, PDG de PSA, se fait fort de pouvoir sortir Opel de l'ornière « *par les mêmes méthodes (rationalisation, chasse aux coûts...) qui ont permis de remettre PSA dans le vert, et a promis de conserver à la marque son identité, pierre angulaire d'une future stratégie commerciale* ».

[https://www.challenges.fr/automobile/actu-auto/psa-acquiert-opel-vauxhall-la-filiale-de-general-motors-pour-1-3-milliard-d-euros_458503#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20170306](https://www.challenges.fr/automobile/actu-auto/psa-acquiert-opel-vauxhall-la-filiale-de-general-motors-pour-1-3-milliard-d-euros_458503#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20170306)

(Source : www.challenges.fr du 06/03/2017, avec AFP)

● Le ministère de la Défense offre une grosse commande à Airbus Helicopters

Le 03/03/17, Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, a annoncé une commande de « 160 à 190 hélicoptères » à Airbus Helicopters. Ce qui ne peut qu'aider l'entreprise, en difficulté. **M. Le Drian** à Guillaume Faury, PDG d'Airbus Helicopters : « *Je sais que l'année 2016 a été difficile [...] mais vous avez su montrer votre force commerciale. [Les livraisons militaires, représentant désormais 57 % du chiffre d'affaires du groupe, ont] pallié les difficultés du marché civil* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-ministere-de-la-defense-offre-une-grosse-commande-a-airbus-helicopters_1885748.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 04/03/2017, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● En 2017, la RATP vise 3 100 embauches et davantage de femmes

Elisabeth Borne, PDG du groupe **RATP** a annoncé « *plus de 3 100 embauches* » en Île-de-France en 2017 (+ 15 % par rapport à 2016) ; elle souhaite aussi « *recruter davantage de femmes* ». **Mme Borne** : « *Aujourd'hui il n'y a que 20 % de femmes à la RATP, je pense que c'est bien qu'on ait une répartition plus équilibrée hommes-femmes. [Dans les métiers de la conduite en particulier, où 90 % des effectifs sont masculins,] je serais ravie de recruter 50 % de femmes sur les 1 500 machinistes que l'on doit embaucher [car] conduire un bus ça n'est pas un métier d'hommes [et les femmes amènent] souvent des relations plus apaisées avec les voyageurs* ».

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2017/03/02/09005-20170302ARTFIG00014-en-2017-la-ratp-vise-3100-embauches-et-davantage-de-femmes.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 02/03/2017, avec AFP agence)

[Retour au sommaire](#)

● Seine-et-Marne. Serris : 1 000 emplois créés grâce à l'extension du centre commercial Val d'Europe

Le 12/04/17, le centre commercial Val d'Europe rouvrira au public après trois ans de travaux d'extension. Le centre devrait alors entrer dans le top trois des centres franciliens et atteindre plus d'1 Md€ de chiffre d'affaires. 1 000 emplois directs vont être créés, dont 500 juste pour Primark. **Le Parisien** : « *Ouvert en 2000, le centre commercial Val d'Europe accueillait déjà 160 enseignes. Il attire plus de 16 millions de visiteurs par an, dont 47 % vivent au-delà de la zone de chalandise (clients parisiens, touristes français et étrangers, etc.)* ».

[http://www.leparisien.fr/serris-77700/serris-1-000-emplois-crees-grace-a-l-extension-du-centre-commercial-val-d-europe-05-03-2017-6734859.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/serris-77700/serris-1-000-emplois-crees-grace-a-l-extension-du-centre-commercial-val-d-europe-05-03-2017-6734859.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 05/03/2017, Julie Olagnol)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● Les opticiens interpellent les candidats à la présidentielle

Quelque soit leur appartenance politique, les principaux candidats à l'élection présidentielle ont fait des propositions sur le remboursement des lunettes. Aussi le **SNOR** (syndicat national des opticiens réunis, qui regroupe les grands groupes de professionnels comme Afflelou, Krys, Optic 2000, etc.) demande-t-il des explications. **Le Snor** : « *[Les opticiens] ne peuvent que souscrire, sous réserve bien sûr que celui ou celle qui dirigera le pays pour les cinq ans à venir, précise sur quoi le remboursement à 100 % portera* ». Pourquoi cette question ? Parce que, jusqu'à présent, aucun des principaux candidats n'a véritablement chiffré et documenté ses propositions. Emmanuel Macron promet un remboursement à 100 % des lunettes et des prothèses dentaires à l'horizon 2022. La mesure, non chiffrée, coûterait 4,4 milliards d'euros à la Sécurité sociale. François Fillon promet une prise en charge à 100 % des dépenses d'optique pour jeunes de moins de 16 ans. Le mode de financement n'est pas précisé non plus. **Olivier Padieu**, président du SNOR : « *Nous avons rencontré l'équipe de François Fillon la semaine dernière qui a commencé à nous détailler ce projet mais c'est encore flou* ». Marine Le Pen, de son côté, promet une « *prise en charge adéquate des soins coûteux, notamment optique et dentaire* ». Le SNOR doit rencontrer le FN la semaine prochaine pour en savoir plus. D'autant que le paysage réglementaire du secteur a évolué. **Challenges** : « *Désormais, les produits d'entretien des lentilles [ne sont] plus sous monopole des opticiens et les remboursements des lunettes se font tous les deux ans* ». **M. Padieu** : « *Nous ne pouvons pas encore mesurer l'impact de cette dernière mesure entrée en vigueur en janvier 2016 seulement, en revanche nous avons déjà constaté une baisse du panier moyen notamment sur les verres haut de gamme* ».

[https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/les-opticiens-interpellent-les-candidats-a-la-presidentielle_457586#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20170301](https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/les-opticiens-interpellent-les-candidats-a-la-presidentielle_457586#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20170301)

(Source : www.challenges.fr du 01/03/2017, Thiébault Dromard)

[Retour au sommaire](#)

● Retraite, moralisation, terrorisme : ces nouvelles mesures dévoilées par Macron

Le 02/03/17, Emmanuel Macron a détaillé ses mesures économiques pour la présidentielle. Les principales annonces. **01)- Les retraites.** Il s'agit de mettre en place un système unique avec des règles qui « *seront les mêmes pour tous les régimes* ». Plus de différence entre public et privé donc : « *La réforme va permettre d'accompagner les transformations de la société et les multiples évolutions de carrières des individus. [...] L'actualisation du système sera calculée en fonction de l'espérance de vie "qui n'est pas la même pour un ouvrier et un cadre supérieur"* ». **02)- Le chômage.** Objectif : 7 % en 2022 (contre 9,7 % fin 2016, selon les calculs effectués selon les normes du Bureau international du travail : « *Je propose de déconcentrer l'organisation de la vie économique et sociale au niveau de la branche et de l'entreprise* ». Des accords des accords négociés majoritaires sans pour autant modifier les 35 heures. Autres mesures : la création d'un malus aux entreprises abusant des CDD courts : « *Je veux inciter le recours au CDI* ». Une réforme de l'assurance-chômage : « *On sort d'un système financé par les cotisations pour aller vers un système universel financé par l'impôt et ouvert aux entrepreneurs, agriculteurs, indépendants, aux professions libérales* ». Le système pourrait aussi être ouvert aux salariés qui démissionnent, « *dans la limite d'une fois tous les cinq ans* ». La suppression « *de la part salariale des cotisations chômage en plus de la cotisation maladie grâce à une hausse de la CSG de 1,7 point, une hausse de la prime d'activité de 50 %, une suspension du versement des allocations chômage après le refus de plus de deux offres d'emploi décent pour un salaire "qui n'est pas inférieur de plus de 20-25 %" à l'ancien poste* ». **03)- L'éducation.** Il faut, selon lui, se concentrer sur l'école primaire : « *Il faut une autonomie des établissements,] en termes de recrutement et une autonomie pédagogique. Nous devons arrêter d'affecter dans les zones les plus difficiles de jeunes enseignants qui sortent de leur formation, car cela ne marche pas, il faut des enseignants plus expérimentés pour traiter les situations plus difficiles* ». Possibilité serait aussi accordée aux maires de sortir de la réforme des rythmes scolaires. **04)- La santé** : le remboursement à 100 % des lunettes et des prothèses dentaires et auditives d'ici 2022, le

doublage du nombre de maisons de santé pour lutter contre les déserts médicaux, un plan d'investissement sur la santé à 5 milliards d'euros, le renforcement du droit à l'oubli pour les personnes ayant été malades ainsi que l'augmentation de 100 euros par mois de l'allocation adulte handicapé (AAH). **05)- La moralisation de la vie publique.** Interdiction pour les parlementaires d'exercer des activités de conseil : « *On ne peut pas faire la loi pour tous tout en étant parallèlement au service de quelques-uns* ». Il propose aussi la fiscalisation de « *l'intégralité de la rémunération des parlementaires notamment l'indemnité représentative de frais de mandat* » : « *Un parlementaire doit vivre comme un cadre commercial. Il a des frais qui sont liés à son activité ? Très bien, il peut les déduire. Mais il doit donner ses justificatifs, contrôlables par le fisc* ». Enfin, il souhaite mettre fin au régime spécial pour les parlementaires.

<https://www.lesechos.fr/elections/emmanuel-macron/0211843864364-les-principales-mesures-du-programme-demmanuel-macron-2069099.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20170302-%5BProv%5D-1990916%402>

(Source : www.lesechos.fr du 02/03/2017, Jean-Phillipe Louis)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

● Institut Montaigne : Dernière chance pour le paritarisme de gestion

→ **Présentation de l'Institut Montaigne :** « *Retraite, chômage, maladie, logement, formation professionnelle : derrière chacun de ces volets du modèle social français se cache le paritarisme de gestion. Un système dans lequel ce sont les syndicats, représentants des salariés et des employeurs, qui sont aux commandes. Concrètement, cela signifie qu'ils décident des orientations et assurent la gestion des organismes chargés de ces missions d'intérêt général - l'Unédic pour l'assurance-chômage ou l'Agirc-Arrco pour les retraites complémentaires, par exemple -. C'est ce qu'on appelle le paritarisme de gestion* ».

→ **Extraits. Le cas de la Sécurité sociale :** « *Pourquoi avoir fait en France le choix d'une gestion paritaire ? Le paritarisme de gestion s'est principalement construit après la Libération, en 1945. La puissance publique a depuis lors fait le choix d'associer les partenaires sociaux à la gestion de certains risques sociaux. Cette gestion a au moins deux vertus incontestables : 1. elle permet de sortir d'une logique historique d'affrontement et de contestation sociale en plaçant les partenaires sociaux en situation de responsabilité, donc de prises de décisions communes ; 2. elle équilibre les pouvoirs entre la puissance publique et les représentants de la société civile, d'autre part. Le paritarisme de gestion est incontestablement une singularité française. Même si cela ne signifie pas que dans d'autres pays, les syndicats ou les représentants des employeurs n'ont pas de rôle à jouer dans la gestion des services d'intérêt général, par le nombre et l'importance des secteurs confiés aux partenaires sociaux, mais aussi par la recherche systématique d'un partage de responsabilité équilibré entre représentants des employeurs et des salariés dans la gouvernance des organismes, le système français fait figure d'exception. [...] Les quatre critères qui fondent la légitimité de la gestion paritaire. La légitimité des partenaires sociaux à gérer des activités ou des organismes sociaux peut être appréciée à l'aune d'un nombre limité de critères : les partenaires sociaux sont à l'initiative du service ou de l'organisme concerné dont ils ont prévu, par accord, la création et les principaux aspects de fonctionnement ; les fonds gérés proviennent exclusivement (ou très majoritairement) de cotisations assises sur le travail supportées par les employeurs ou les salariés ; le service ou l'organisme géré par les partenaires sociaux intervient en faveur des seuls cotisants ou des personnes directement représentées par les partenaires sociaux ; les partenaires sociaux sont autonomes pour gérer l'activité ou l'organisme considéré* ».

<http://www.institutmontaigne.org/fr/publications/derniere-chance-pour-le-paritarisme-de-gestion>

→ **Le résumé (2 pages) :**

<http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/paritarisme-de-gestion-resume.pdf>

→ **Les propositions (48 pages) :**

<http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/paritarisme-de-gestion-propositions.pdf>

[Retour au sommaire](#)

→ Le rapport dans son intégralité (121 pages) :

<http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/partitarisme-de-gestion-rapport.pdf>

(Source : www.institutmontaigne.org, mars 2017)

DERNIERE MINUTE

● Les républicains font le pari d'un rassemblement derrière François Fillon

→ **Communiqué Les Républicains** : « *Le comité politique, après un large échange, a renouvelé à l'unanimité son soutien (à François Fillon) et s'engage à œuvrer au rassemblement des familles politiques de la droite et du centre autour de lui et du projet qu'il porte pour le redressement national. François Fillon a indiqué qu'il prendra des initiatives pour porter ensemble nos valeurs. Les Républicains sont donc rassemblés autour de François Fillon* ».

http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/03/06/nicolas-sarkozy-propose-une-reunion-avec-francois-fillon-et-alain-juppe-pour-trouver-une-voie-de-sortie_5089798_4854003.html

(Source : www.lemonde.fr du 06/03/2017)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr